

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 01 mars 2024 **DE_2024_013**
RESSOURCES HUMAINES - DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN
EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 16/02/2024

Présents votant : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le premier mars à 10 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle ESPACE PAUL BERT à VITRY-LE-FRANÇOIS sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Votants: 17

Présents : Murielle ARMANETTI, Jean-Pierre CALABRESE, Pascale CHEVALLOT, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Sylvain LANFROY, Olivier MALOU, Alain PAUPHILET, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvian VALOTA

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votant : Charles DE COURSON, Christian GONTHIER, François GSELL, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Romain DESANLIS par Murielle ARMANETTI, Jean-Louis ROYER par Jean-Pierre CALABRESE

Excusés: Bernard AUBRY, Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Christelle COLSON, Pascal ERRE, Djilali GUERZA, Brigitte HANSE, Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN, Florence LOISELET, Patrice TRIMBALET

Absents: Cédric CHEVALIER, Corinne DAHERON, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Dominique HAUTEM

Secrétaire de séance: Alain PAUPHILET

Objet: RESSOURCES HUMAINES - DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - DE_2024_013

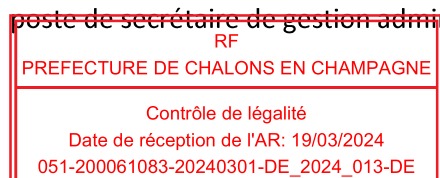
Article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Considérant le recrutement en date du 21 février 2024 de Madame Laurence CHIROL en tant que secrétaire de gestion administrative (catégorie B – rédacteur) suite à une vacance d'emploi,

Considérant qu'il n'a pu avoir lieu de passation entre Madame Sylvie SENKOW démissionnaire de son poste de secrétaire de gestion administrative en date du 17 janvier 2024 et Madame Laurence CHIROL



Considérant le départ en date du 10 mars 2024 de Thomas NEFFAH - Directeur du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,

Il convient d'avoir recours à une personne supplémentaire afin de faciliter la réalisation des missions de gestion administrative, et la prise de poste de Madame Laurence CHIROL,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu et qui sera rémunéré après service fait.

Le Comité Syndical propose :

—La création d'un emploi non permanent relevant du grade de rédacteur – catégorie B, pour effectuer les missions d'assistante de gestion administrative, et l'accompagnement à la prise de poste de Madame Laurence CHIROL, pour une durée hebdomadaire de travail égale à 17.50h, et pour une période allant du mercredi 6 mars 2024 au vendredi 22 mars 2024

—La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 500 indice majoré 436, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

—La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 « charges du personnel » du BP 2024

☞ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :

- La création d'un emploi non permanent relevant du grade de rédacteur – catégorie B, pour effectuer les missions d'assistante de gestion administrative, et l'accompagnement à la prise de poste de Madame Laurence CHIROL, pour une durée hebdomadaire de travail égale à 17.50h, et pour une période allant du mercredi 6 mars 2024 au vendredi 22 mars 2024
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 500 indice majoré 436, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 « charges du personnel » du BP 2024

Fait et délibéré à la (au) ESPACE PAUL BERT à VITRY-LE-FRANÇOIS

Le 01 mars 2024

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____
--